

**ATTESTATION RELATIVE A LA DETERMINATION DE L'AVANTAGE VIEILLESSE**

**Dossier n° .....**

La présente attestation notifie à l'assuré les montants qui lui seront alloués dans le cadre d'un versement unique, par totalisation ou en liquidation séparée de ses droits, afin d'opter pour une prestation dans un délai de 30 jours.  
Elle sert également de notification adressée d'une part à l'assuré et d'autre part, de lettre d'information adressée à l'institution compétente du pays d'instruction.  
Elle est rempli par en trois exemplaires et adressé à l'assuré, à l'institution compétente du pays de résidence et le troisième est conservé par devers elle.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRAVAILLEUR**

1.1	Nom .....	Nom de naissance .....
1.2	Prénoms .....	
1.3	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin - <input type="checkbox"/> Féminin	Nationalité : .....
1.4	Date de naissance : .....	Lieu de naissance : .....
1.5	Adresse précise du travailleur : ..... .....	
1.6	Profession .....	
1.7	Numéro d'immatriculation en France : .....	
	Numéro d'immatriculation au Gabon : .....	

Le but de ce document est de fournir à l'assuré des éléments d'information lui permettant de prendre une décision en toute connaissance de cause.

**DETERMINATION DE L'AVANTAGE DE VIEILLESSE  
A- A LA CHARGE DU GABON**

<b>Avantages à servir<sup>1</sup></b>	<b>Liquidation par totalisation</b>		<b>Liquidation séparée</b>
	Montant annuel théorique	Montant annuel proportionnel <sup>2</sup>	
Pension de vieillesse	.....CFA	.....CFA	.....CFA
Pension de vieillesse anticipée	.....C.FA	.....CFA	.....CFA
Allocation de vieillesse	.....CFA	.....CFA	.....CFA
Pension de survivants :	.....CFA	.....CFA	.....CFA
- Prestation de réversion pour la veuve	.....CFA	.....CFA	.....CFA
- Prestation d'orphelin	.....CFA	.....CFA	.....CFA
Allocation de survivants :	.....CFA	.....CFA	.....CFA
- Prestation pour la veuve	.....CFA	.....CFA	.....CFA
- Prestation pour orphelin	.....CFA	.....CFA	.....CFA

**B- A LA CHARGE DE LA FRANCE**

<b>Avantages à servir</b>	<b>Liquidation par totalisation</b>		<b>Liquidation séparée</b>
	Montant annuel théorique	Montant annuel proportionnel	
Pension de vieillesse	.....€	.....€	.....€
Pension de vieillesse anticipée	.....€	.....€	.....€
Allocation de vieillesse	.....€	.....€	.....€
Pension de survivants :	.....€	.....€	.....€
- Prestation de réversion pour la veuve	.....€	.....€	.....€
- Prestation d'orphelin	.....€	.....€	.....€
Allocation de survivants :	.....€	.....€	.....€
- Prestation pour la veuve	.....€	.....€	.....€
- Prestation pour orphelin	.....€	.....€	.....€
<b>TOTAL</b>	.....€	.....€	.....€
Versement forfaitaire unique : .....			.....€

1 Nous sommes en attente du choix de l'assuré, faute de quoi notre institution procèdera à la liquidation du droit le plus élevé conformément à l'article 41 de l'accord sur la sécurité sociale entre le Gabon et la France.

2 Conformément à la décision du Président de la République du 14 juillet 2011, les prestations de vieillesse sont revalorisées au montant minimal trimestriel de 192.000 F CFA.

**CHOIX DE L'ASSURE**

L'assuré opte pour la liquidation de ses droits en :

- Liquidation conjointe
- Liquidation séparée
- Liquidation en capital

Un délai de 30 jours est donné à l'assuré, faute de quoi l'institution compétente de liquidation de droits se réserve le droit de procéder à la liquidation du montant le plus élevé.

A ....., le .....

Signature de l'assuré

**NOTIFICATION DE DECISION**

L'institution débitrice décide du paiement de la prestation en

- Liquidation conjointe
- Liquidation séparée
- Liquidation en capital

Et notifie au demandeur la décision prise

.....  
.....

VOIES DE RECOURS dont dispose le travailleur contre la décision .....

.....

DELAIS DE RECOURS .....

.....

**INFORMATION SUR LA DECISION**

L'institution débitrice informe l'institution d'instruction du paiement de la prestation en

- Liquidation conjointe
  - Liquidation séparée
  - Liquidation en capital
- Et notifie au demandeur la décision prise

.....

**INSTITUTION D'INSTRUCTION**

Dénomination .....

Adresse .....

A ....., le .....

Signature du représentant de l'institution et cachet